

Certificat médical et questionnaire santé sport

Nouveau licencié

Joindre à la demande d'inscription un certificat médical datant de moins de trois mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, établi par un médecin (généraliste, du sport ou du travail).

Dès lors, qu'il s'agit d'une demande de licence compétition, le certificat médical doit impérativement mentionner « l'absence de contre-indication à la pratique du roller en compétition ».

Renouvellement de licence

1° année	2° année	3° année	4° année
Certificat médical	QS-SPORT + Attestation	QS-SPORT + Attestation	Nouveau Certificat médical

Le licencié (ou son représentant pour les mineurs) remplit le questionnaire de santé (QS-SPORT Cerfa n°15699*01). Ce document est confidentiel, il doit être conservé par la personne et ne doit pas être remis au club.

Le licencié doit remettre à son club l'attestation jointe à la présente fiche d'inscription.

Si le licencié répond « **NON** » à toutes les questions, il remplit l'attestation et la remet au club.

Si le licencié répond « **OUI** » à une seule des questions il doit fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du roller.

Autorisation de droit à l'image 2022 / 2023

Mise en ligne par le club Roller Skating de Gujan-Mestras in Line sur le www.facebook.com/rsgm.gujanmestras des photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association.

J'autorise

Je n'autorise pas

Tarif de la cotisation annuelle

Jusqu'à 12 ans70,00 €

13 ans et plus.....80,00 €

Loisir et dirigeants.....80,00 €

Si vous bénéficiez de l'une des 4 aides ci-dessous, vous êtes concerné par l'allocation de rentrée sportive **PASS SPORT**. Déduisez les **50€** attribués du montant de la cotisation (Merci de nous communiquer les références de cette attribution)